

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---00000---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2016

Le vingt-huit janvier deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance : AOUST Stéphanie, ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BRANCHAT Daniel, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, DESCAMPS Jérôme, GUEYRAUD Sylvie, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à CABRILLAC Maryse, MORARD David donne procuration à CHEILAN Claude.

Arrivées en cours de séance : ARNAUDY Laurie arrivée après le rapport de la délégation du maire et le vote des délibérations 02 et 03.

Secrétaire de séance : Mme PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2016/01/28 – 01

OBJET : Rapport de la délégation du Maire

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 01 du 16 avril 2014.

- Décision du Maire n° 2015_026 du 22 décembre 2015 : marché de fourniture de denrées alimentaires 2016 – attributaires :
 - Lot 1 (viandes fraîches) - Société Lerda – RN 7 – 83490 Le Muy pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT
 - Lot 2 (charcuterie) - Société Lerda – RN 7 – 83490 Le Muy pour un montant maximum annuel de 3 000 € HT
 - Lot 3 (volailles fraîches) – Société Transgourmet - 17 rue de la Ferme de la Tour – 94460 Valenton pour un montant maximum annuel de 1 500 € HT
 - Lot 4 (lait, beurre, fromage) - Société Transgourmet - 17 rue de la Ferme de la Tour – 94460 Valenton pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT
 - Lot 5 (surgelés) – Société Alpagel – ZA la Flodanche – rte de Briançon – 05010 Gap cedex pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT
 - Lot 6 (épicerie) – Société Transgourmet - 17 rue de la Ferme de la Tour – 94460 Valenton pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT
 - Lot 7 (fruit et légumes) – Société Pomona TerreAzur – Euroflory parc – 200 rue Alfred Kastler – CS 50300 -13133 Berre l'Etang pour un montant maximum annuel de 17 000 € HT.

- Décision de renoncement au droit de préemption urbain pour les propriétés suivantes :

SECTION B N° 1040 (933 m ²) et N° 1041 (916 m ²) – CHEMIN DU SERPOLET

SECTION B N° 2283 (1000 m ²) – ROUTE DE L'AERODROME – 1 LOT LES CLAIRIERES II

Fait à Vinon-sur-Verdon
Les jour, mois et an sus dits
Le Maire
Claude CHEILAN

Délibération publiée le 2 février 2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2016

Le vingt-huit janvier deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BRANCHAT Daniel, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, DESCAMPS Jérôme, GUEYRAUD Sylvie, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOILLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à CABRILLAC Maryse, MORARD David donne procuration à CHEILAN Claude.

Arrivées en cours de séance : ARNAUDY Laurie arrivée après le rapport de la délégation du maire et le vote des délibérations 02 et 03.

Secrétaire de séance : Mme PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2016/01/28 – 02

OBJET : Budget Principal 2016

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2015, dans l'attente du vote du budget primitif 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriale, le Conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

VU le Code des Juridictions financières en son article L 263-8

Et sans préjuger des montants qui seront votés au budget primitif 2016, Monsieur le Maire demande du Conseil Municipal de l'autoriser à ouvrir par anticipation du vote du budget primitif 2016 le montant des crédits suivants :

Chapitres	Dépenses votées en 2015	Ouverture de crédits 2016 (25% du BP 2015)
20 immobilisations incorporelles	85 898 euros	21 474 euros
21 immobilisations corporelles	235 056 euros	58 764 euros
23 immobilisations en cours	785 643 euros	196 410 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Juridictions financières en son article L 263-8

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 22 Voix pour, 0 Voix contre, et 4 Abstentions

AUTORISE en vertu de l'article L 1612-1 du CGCT, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

OUVRE 25% des crédits du budget de l'exercice 2015 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation dans l'attente du vote du budget 2016 selon le tableau ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20160128-20160128_02-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2016 Publication : 02/02/2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015
DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME**

**SEANCE DU 28 JANVIER 2016
A VINGT ET UNE HEURES**

Nombres de membres en exercice		27
Nombre de membres présents		24
Nombre de suffrages exprimés		24
Contre		4
VOTES	Pour	20
	Abstentions	0

N° 2016/01/28_3

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Maryse CABRILLAC, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. CHEILAN Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	3 287,38			619,67	3 287,38	619,67
Opérations de l'exercice	195 531,16	199 019,60	259,80	97,00	195 790,96	199 116,60
TOTAUX	198 818,54	199 019,60	259,80	716,67	199 078,34	199 736,27
Résultats de clôture		201,06		456,87		657,93
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0.00	201,06	0.00	456,87	0.00	657,93
RESULTATS DEFINITIFS		201,06		456,87		657,93

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations :

Présents à l'ouverture de la séance : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BRANCHAT Daniel, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, DESCAMPS Jérôme, GUEYRAUD Sylvie, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, HOLLENDER

Emmanuelle donne procuration à CABRILLAC Maryse, MORARD David donne procuration à CHEILAN Claude.

Arrivées en cours de séance : ARNAUDY Laurie arrivée après le rapport de la délégation du maire et le vote des délibérations 02 et 03.

Secrétaire de séance : Mme PHILIBERT BREZUN Christiane

Pour extrait certifié conforme
Le Président
CABRILLAC Maryse

Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Sous-Préfecture de Brignoles
le 3 février 2016
et publiée le 2 février 2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2016

Le vingt-huit janvier deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BRANCHAT Daniel, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, DESCAMPS Jérôme, GUEYRAUD Sylvie, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à CABRILLAC Maryse, MORARD David donne procuration à CHEILAN Claude.

Arrivées en cours de séance : ARNAUDY Laurie arrivée après le rapport de la délégation du maire et le vote des délibérations 02 et 03.

Secrétaire de séance : Mme PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2016/01/28 – 04

OBJET : Compte de gestion 2015 de l'office de tourisme

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 23 Voix pour, 4 Voix contre, et 0 Abstentions

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20160128-20160128_04b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2016 Publication : 02/02/2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2016

Le vingt-huit janvier deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BRANCHAT Daniel, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, DESCAMPS Jérôme, GUEYRAUD Sylvie, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOILLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à CABRILLAC Maryse, MORARD David donne procuration à CHEILAN Claude.

Arrivées en cours de séance : ARNAUDY Laurie arrivée après le rapport de la délégation du maire et le vote des délibérations 02 et 03.

Secrétaire de séance : Mme PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2016/01/28 - 05

OBJET : Réintégration des résultats et de l'actif du budget Office de tourisme dans le budget principal M14 2016 de la commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé la dissolution et la liquidation de l'Office Municipal de Tourisme lors du conseil municipal du 17 décembre 2015 (n° 2015/12/17 – 09) et de transférer les compétences à la Commune.

Dans ces conditions, il convient de procéder à la clôture du budget Office de Tourisme, et d'intégrer les résultats du dit budget au budget principal de la commune.

Il propose de :

- Clôturer le budget Office de Tourisme 2015
- Réintégrer l'actif de ce budget dans le budget principal de la commune
- Réintégrer les résultats dans le budget principal M14 2016 de la commune :

Résultats budget Office de Tourisme réintégré dans le budget principal M14 2016 :

Compte 001 : + 456,87€ solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)

Compte 002 : + 201,06€ : résultat de fonctionnement reporté (excédent)

Solde de trésorerie au 31-12-2015 : 546,93€

Soit 657,93€ - clients débiteurs (compte 4111) 111€ 546,93€

Etat de l'actif réintégré dans le budget principal :

Le tableau est joint à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 23 Voix pour, 4 Voix contre, et 0 Abstentions

DECIDE la clôture du budget Office de Tourisme et l'intégration des résultats et de l'actif dans le budget principal de la commune.

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20160128-20160128_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2016 Publication : 02/02/2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2016

Le vingt-huit janvier deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance : AOUST Stéphanie, ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BRANCHAT Daniel, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, DESCAMPS Jérôme, GUEYRAUD Sylvie, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOILLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à CABRILLAC Maryse, MORARD David donne procuration à CHEILAN Claude.

Arrivées en cours de séance : ARNAUDY Laurie arrivée après le rapport de la délégation du maire et le vote des délibérations 02 et 03.

Secrétaire de séance : Mme PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2016/01/28 – 06

OBJET : Budget annexe du Moulin de Saint André – budget primitif 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2016 tel que présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

VU les lois de finances rectificatives pour 2012 n° 2012-1510 du 29 décembre 2012

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 23 Voix pour, 4 Voix contre, et 0 Abstentions

ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2016 tel qu'il est résumé par le tableau joint à la présente.

PRECISE que le budget de l'exercice 2016 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14(*classement par nature*).

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20160128-20160128_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2016 Publication : 02/02/2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---00000---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2016

Le vingt-huit janvier deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BRANCHAT Daniel, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, DESCAMPS Jérôme, GUEYRAUD Sylvie, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOILLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à CABRILLAC Maryse, MORARD David donne procuration à CHEILAN Claude.

Arrivées en cours de séance : ARNAUDY Laurie arrivée après le rapport de la délégation du maire et le vote des délibérations 02 et 03.

Secrétaire de séance : Mme PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2016/01/28 – 07

OBJET : Tarifs 2016 : produits proposés à la vente par l'office municipal de tourisme et des frais d'organisation de manifestations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 09 du 17 décembre 2015 portant décision de dissolution de l'EPIC Office Municipal de Tourisme, et notamment l'affectation du résultat de l'EPIC au budget 2016 de la commune.

Monsieur le Maire indique que dans ces conditions il convient de fixer les tarifs 2016 des produits proposés à la vente par l'office municipal de tourisme ainsi que les tarifs pour frais d'organisation de manifestations de plein air et autres.

Produits proposés à la vente

- FICHES RANDONNEES édité par Le PNR du VERDON vendu 0.90 € TTC
- LIVRES (tarifs TTC)
 - Guide de découverte « Par les chemins » : 13.60€
 - « Au moyen âge entre Durance et Verdon » : 15.00€
 - « Révolution et vie à Vinon de 1789 à 1800 »: 10.00€
 - « Flore du Verdon » : 20.00€

Frais d'organisation de manifestations (tarifs TTC)

- a) *Vides greniers*
 - 15,00 € l'emplacement de 8 m² (4 x 2)
- b) *Autres manifestations*
 - 5,00 € le ml

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 23 Voix pour, 0 Voix contre, et 4 Abstentions

DECIDE d'approuver les tarifs 2016 tels qu'indiqués ci-dessus

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente.

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---00000---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2016

Le vingt-huit janvier deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance : AOUST Stéphanie, ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BRANCHAT Daniel, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, DESCAMPS Jérôme, GUEYRAUD Sylvie, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à CABRILLAC Maryse, MORARD David donne procuration à CHEILAN Claude.

Arrivées en cours de séance : ARNAUDY Laurie arrivée après le rapport de la délégation du maire et le vote des délibérations 02 et 03.

Secrétaire de séance : Mme PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2016/01/28 – 08

OBJET : Tarifs 2016 : hébergement du gîte de groupe et location des salles du Moulin de Saint André

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 09 du 17 décembre 2015 portant décision de dissolution de l'EPIC Office Municipal de Tourisme et la délibération n° 10 du 17 décembre 2015 portant création du budget annexe « Moulin de Saint André ».

Monsieur le Maire indique que dans ces conditions il convient de fixer les tarifs 2016 relatifs à l'hébergement du gîte de groupes et à la location des salles du Moulin de Saint André selon les propositions suivantes :

Gîte de groupes

a) Tarifs en gestion libre

Formule chambre et petit-déjeuner en gestion libre	
FORFAIT groupes jusqu'à 18 personnes (RDC + 2 ^{ème} étage)	600,00 €
FORFAIT groupes jusqu'à 37 personnes (RDC + 1 ^{er} étage)	1000,00 €
FORFAIT groupes jusqu'à 55 personnes (Gîte complet)	1500.00 €

b)

Mise à disposition de la salle de restauration et de la cuisine	Inclus
Ménage des chambres en fin de séjour	Inclus
Ménage de salle de restauration et cuisine	150,00€
Mise à disposition de la salle polyvalente	-50% - Voir tarif de location
Drap housse et taie fournis. Location « KIT literie » : Draps et couverture	10,00 €
Les +	Permanence sécurité la nuit
Caution pour la garantie de la salle, du matériel et du nettoyage	200.00 €

Le gestionnaire pourra dans le cadre d'une négociation/commercialisation appliquer une gratuité supplémentaire si nécessaire et/ou une remise jusqu'à 20%.

b) Tarifs ADULTES (chambres de 3 à 5 personnes, service compris)
Séjours adultes, associations, clubs, entreprises, particuliers

Formules Service compris	
Options	TARIFS TTC
Nuit + petit-déjeuner (B&B)	30.00 €
Demi-pension (entrée, plat, dessert)	39.00 €
Pension complète (entrée, plat, dessert)	48.00 €
Option Café	1.50 €
Option Fromage	2.00 €
Mise à disposition salle restauration et cuisine	Inclus – service des repas compris
Mise à disposition de salles supplémentaires	Inclus – à la demande
Ménage complet du gîte en fin de séjour	Inclus
Repas supplémentaire (entrée, plat, fromage, dessert, café)	15.00 €
Pique-nique sup (Salade, chips, sandwich, fromage, dessert)	10.00 €
Location Kit Literie (draps et couvertures)	10.00 €
Supplément chambre pour 1 ou 2 personnes	10.00€
Option « Service hôtelier »	15.00 € / chambre
Les +	1 gratuité pour 40 payants 1 gratuité chauffeur Permanence sécurité la nuit
Caution pour la garantie du gîte, du matériel et du nettoyage	200.00 €

Hébergement : 16 chambres de 2 à 5 personnes en lit individuels avec placards et salle de bain privative (douche, toilettes, lavabo)
Linge de bain et literie non fournis
Le Ménage dans les salles supplémentaires est assuré par le client pendant le séjour
Agréments DDJS et Éducation nationale

Le gestionnaire pourra dans le cadre d'une négociation/commercialisation appliquer une gratuité supplémentaire si nécessaire et/ou une remise jusqu'à 20%.

c) Tarifs JEUNES (service compris)

Séjours enfants, ados, classes et scolaires, colonies, séjours linguistiques, formations Bafa, séjours adaptés...

Formules Service compris	
options	TARIFS TTC
Demi-pension	36.00 €
Pension complète	42.00 €
Repas supplémentaire	10.00 €
Pique-nique supplémentaire	8.00 €
Goûter	4.00 €
Location Kit Literie (draps et couvertures)	10.00 €
Supplément chambre supplémentaire pour 1 ou 2 personnes	10.00€
Option « Service hôtelier »	15.00 € / chambre
Mise à disposition de salles supplémentaires	Inclus – à la demande
Ménage complet du gîte en fin de séjour inclus	Inclus
Les +	1 gratuité pour 30 payants 2 gratuités pour 40 payants 1 gratuité chauffeur

	Permanence sécurité la nuit Ménage quotidien des chambres à la demande
--	---

Hébergement : 16 chambres de 2 à 5 personnes en lit individuels avec placards et salle de bain privative (douche, toilettes, lavabo)
Linge de bain non fournis et kit literie fourni en option
Sont inclus : ménage du gîte en fin de séjour, le nettoyage des salles et des sanitaires pendant le séjour
Agréments DDJS et Éducation nationale

Le gestionnaire pourra dans le cadre d'une négociation/commercialisation appliquer une gratuité supplémentaire si nécessaire ou une remise jusqu'à 20%.

Location des salles (réunions, formations, séminaires, fêtes privées etc...)

SALLES	TARIFS TTC
Salle restaurant + cuisine (55 pers)	450,00 €
Forfait ménage	150,00 €
Salle polyvalente (80 pers) – 1 journée	300,00 €
Salle polyvalente (80 pers) – ½ journée	150,00 €
Forfait ménage	150,00 €
Salle de réunion (35 pers) – 1 journée	160,00 €
Salle de réunion (35 pers) – ½ journée	100,00 €
Forfait ménage salle de réunion	100,00 €
Caution pour la garantie de la salle, du matériel et du nettoyage	200,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 23 Voix pour, 0Voix contre, et 4 Abstentions

DECIDE d'approuver les tarifs 2016 tels qu'indiqués ci-dessus

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente.

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218301505-20160128-20160128_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2016 Publication : 02/02/2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2016

Le vingt-huit janvier deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BRANCHAT Daniel, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, DESCAMPS Jérôme, GUEYRAUD Sylvie, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOILLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à CABRILLAC Maryse, MORARD David donne procuration à CHEILAN Claude.

Arrivées en cours de séance : ARNAUDY Laurie arrivée après le rapport de la délégation du maire et le vote des délibérations 02 et 03.

Secrétaire de séance : Mme PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2016/01/28 – 09

OBJET : Règlement de fonctionnement de l'hébergement du gîte de groupe « Le Moulin de Saint André »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 09 du 17 décembre 2015 portant décision de dissolution de l'EPIC Office Municipal de Tourisme et la délibération n° 10 du 17 décembre 2015 portant création du budget annexe « Moulin de Saint-André ».

Dans ces conditions, il indique qu'il convient de procéder à la mise à jour du règlement de fonctionnement de l'hébergement du gîte de groupes « Moulin de Saint André » et propose à l'Assemblée d'approuver le règlement tel qu'annexé à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 23 Voix pour, 0 Voix contre, et 4 Abstentions

DECIDE d'approuver le règlement de fonctionnement de l'hébergement du gîte de groupes « Moulin de Saint André » et propose à l'Assemblée d'approuver le règlement tel qu'annexé à la présente.

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente.

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20160128-20160128_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2016 Publication : 02/02/2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2016

Le vingt-huit janvier deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance : AOUST Stéphanie, ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BRANCHAT Daniel, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, DESCAMPS Jérôme, GUEYRAUD Sylvie, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOILLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à CABRILLAC Maryse, MORARD David donne procuration à CHEILAN Claude.

Arrivées en cours de séance : ARNAUDY Laurie arrivée après le rapport de la délégation du maire et le vote des délibérations 02 et 03.

Secrétaire de séance : Mme PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2016/01/28 – 10

OBJET : Création d'un comité consultatif Office Municipal de Tourisme/Gîte de groupes « Moulin de Saint André »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 09 du 17 décembre 2015 portant décision de dissolution de l'EPIC l'Office Municipal de Tourisme.

Il rappelle qu'en vertu de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Il estime qu'il y aurait intérêt à créer un tel comité consultatif pour associer des personnes qualifiées afin de réfléchir à l'animation touristique de la Commune.

Il propose au conseil que ce comité soit composé de la manière suivante :

Président : Patrick OBRY

Membres : Christiane PHILIBERT-BREZUN, Jacqueline TEYCHENNE DE BLAZY, Geneviève DUPUY, Marie-Thérèse NOE, Liliane DEVAUX, Gilberte BONZI, Josette BOUDIER, Guy ARMAND, Jean-Pierre ROSSINI, Christophe HUET, Laurie ARNAUDY, Bernard TOURNOIS, Yves BURAVAND, Thierry GILLET, Gérard SORIA et Jérôme DESCAMPS.

Le conseil municipal, adoptant les propositions de M. le maire, délibère :

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 23 Voix pour, 4 Voix contre, et 0 Abstention

APPROUVE la composition du comité consultatif Office Municipal de Tourisme/Gîte de Groupes « Moulin de Saint André » telle qu'indiquée ci-dessus.

DONNE toute délégation au Maire pour l'exécution de la présente.

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20160128-20160128_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2016 Publication : 02/02/2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2016

Le vingt-huit janvier deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BRANCHAT Daniel, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, DESCAMPS Jérôme, GUEYRAUD Sylvie, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à CABRILLAC Maryse, MORARD David donne procuration à CHEILAN Claude.

Arrivées en cours de séance : ARNAUDY Laurie arrivée après le rapport de la délégation du maire et le vote des délibérations 02 et 03.

Secrétaire de séance : Mme PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2016/01/28 - 11

OBJET : Participation exceptionnelle : remboursement des frais pour accès Internet

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les factures d'accès Internet de l'école élémentaire « L'Eau Vive » des exercices de l'année 2014 pour un montant de 741.60 € et 2015 pour un montant de 368.53 € ont été réglées sur le budget de la coopérative scolaire, soit un total de 1 110,13 €.

Monsieur le Maire propose que cette somme soit, à titre exceptionnel, remboursée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire « L'Eau Vive », et précise que cette dépense sera inscrite au budget 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 27 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention

DECIDE de rembourser à la coopérative scolaire de l'école élémentaire les frais relatifs à l'accès internet au titre des années 2014 et 2015 pour un montant total de 1 110,13 €

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget 2016.

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20160128-20160128_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2016 Publication : 02/02/2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2016

Le vingt-huit janvier deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BRANCHAT Daniel, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, DESCAMPS Jérôme, GUEYRAUD Sylvie, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à CABRILLAC Maryse, MORARD David donne procuration à CHEILAN Claude.

Arrivées en cours de séance : ARNAUDY Laurie arrivée après le rapport de la délégation du maire et le vote des délibérations 02 et 03.

Secrétaire de séance : Mme PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2016/01/28 – 12

OBJET : Participation à l'opération Club de Lecture et d'écriture (CLE) – année scolaire 2015 et 2016 : complément d'heures

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 13 du 26 novembre 2015 relative à la prise en charge de l'intervention de coordination de l'enseignant du CP dans le cadre de l'opération CLE sur la base de 18,00 € net de l'heure pour 20 heures/an soit 360 €.

Ces séances nécessitent un temps de préparation et de bilan qui vient s'ajouter à l'heure effective de prise en charge des enfants soit pour une année 15 heures supplémentaires.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que la commune prenne en charge des heures sur la base de 18,00 € net de l'heure soit un coût supplémentaire de 270,00 €, ce qui porte à 630 € la participation de la commune pour la prise en charge de l'intervention de l'enseignant à l'opération Club de Lecture et d'écriture pour l'année scolaire 2015/2016. Cette dépense sera inscrite au budget 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 27 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention

DECIDE de prendre en charge le coût supplémentaire d'intervention de coordinations de l'enseignant de CP sur la base de 18,00 € net de l'heure pour 15 heures/an, soit 270 € pour l'année scolaire 2015/2016

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget 2016.

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20160128-20160128_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2016 Publication : 02/02/2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2016

Le vingt-huit janvier deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BRANCHAT Daniel, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, DESCAMPS Jérôme, GUEYRAUD Sylvie, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOILLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à CABRILLAC Maryse, MORARD David donne procuration à CHEILAN Claude.

Arrivées en cours de séance : ARNAUDY Laurie arrivée après le rapport de la délégation du maire et le vote des délibérations 02 et 03.

Secrétaire de séance : Mme PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2016/01/28 – 13

OBJET : Acquisition de la parcelle C 3015 (100m²) – impasse des Pommiers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la régularisation des voies publiques il convient d'acquérir des parcelles qui ont été inscrites comme emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols de la commune.

En l'espèce, il paraît opportun de régulariser la parcelle C 3015 sise impasse des Pommiers pour 18 m² au prix de 1 euro symbolique.

Considérant l'intérêt qu'il y a pour la commune de régulariser cette situation, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à poursuivre la procédure en cours.

Les frais liés à ces acquisitions seront à la charge de la commune et sont prévus au chapitre 21 article 21-12 section investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÛ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des personnes publiques,

VU l'avis de France Domaine consulté,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 27 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention

DECIDE d'acquérir la parcelle C 3015 (18 m²) – impasse des Pommiers - au prix indiqué par le service France Domaine de l'euro symbolique non compris les frais d'acte.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget 2016

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente.

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20160128-20160128_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2016 Publication : 02/02/2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---00000---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2016

Le vingt-huit janvier deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BRANCHAT Daniel, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, DESCAMPS Jérôme, GUEYRAUD Sylvie, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à CABRILLAC Maryse, MORARD David donne procuration à CHEILAN Claude.

Arrivées en cours de séance : ARNAUDY Laurie arrivée après le rapport de la délégation du maire et le vote des délibérations 02 et 03.

Secrétaire de séance : Mme PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2016/01/28 – 14

OBJET : Demandes de subventions dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2016 et que dans ce cadre peuvent être subventionnés des travaux d'investissements. Dans ce cadre, il propose de solliciter une aide financière sur les dossiers répertoriés dans le tableau ci-dessous :

OPERATIONS	COÛT HT ESTIME	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
1/ climatisation Ecole élémentaire Crèche Ecole maternelle	35 100 €	1/ DETR (40 %) 14 040 € 2/ Commune (60 %) 21 060 €
TOTAL	35 100 €	

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter l'aide financière la plus large possible dans le cadre de la DETR 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 27 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention

APPROUVE le plan de financement proposé par le Maire tel qu'indiqué ci-dessus

DECIDE d'autoriser le Maire à demander la plus large possible dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 pour les opérations indiquées ci-dessus

DIT que les crédits nécessaires seront ouverts au budget d'investissement 2016 de la commune.

DONNE toute délégation au Maire pour l'exécution de la présente.

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20160128-20160128_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2016 Publication : 02/02/2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2016

Le vingt-huit janvier deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance : Aoust Stéphanie, ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BRANCHAT Daniel, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, DESCAMPS Jérôme, GUEYRAUD Sylvie, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : CABASSU Jean-Claude donne procuration à JOUBERT Dominique, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à CABRILLAC Maryse, MORARD David donne procuration à CHEILAN Claude.

Arrivées en cours de séance : ARNAUDY Laurie arrivée après le rapport de la délégation du maire et le vote des délibérations 02 et 03.

Secrétaire de séance : Mme PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2016/01/28 – 15

OBJET : Motion des élus de la 8^{ème} circonscription du Var concernant la nouvelle répartition des contributions au financement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Var

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal

« Les Maires et élus de la 8^{ème} circonscription du Var réunis en Etats Généraux à Artignosc-sur-Verdon le 18 décembre 2015 ont tenu à exprimer leurs vifs mécontentements concernant la nouvelle répartition des contributions au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var.

En effet 64 des 65 communes que compose la circonscription vont connaître dès 2016 une augmentation brutale et très importante des contributions versées au SDIS.

Si la sécurité de nos concitoyens n'a pas de prix et que la présence des services de sécurité et de secours sur l'ensemble de nos territoires est indispensable, il n'en demeure pas moins que les matériels de sécurité, incendie notamment, utilisés dans la ruralité ne sont pas les mêmes que ceux utilisés dans les communes portuaires, aéroportuaires, à forte saisonnalité ou accueillant des centres commerciaux de grande surface, des immeubles de grande hauteur ou des activités industrielles à risques.

Indépendamment, les élus ruraux tiennent également à rappeler la disparition depuis plusieurs années des secours aéroportés permanents avec le retrait du Dragon 83.

Les communes rurales et péri-urbaines, déjà lourdement pénalisées par le contexte et la baisse des ressources ne peuvent faire face à cette brutale augmentation.

Bien conscients que nos concitoyens sont assommés par le matraquage fiscal, les Maires présents, garants du lien social de proximité, dans leurs communes et intercommunalités, entendent bien conserver leurs possibilités d'agir au quotidien pour leurs concitoyens sans pour autant augmenter les impôts locaux. Une sourde colère s'est exprimée dans les urnes dimanche dernier, tous les responsables politiques dans ce département doivent l'entendre et engager une très large concertation avec tous les élus locaux.

En conséquence, les élus de la circonscription, sous l'égide du Député :

- Affirment leur attachement au SDIS et leur volonté de voir appliquer un mode de contribution équitable et pérenne permettant un bon fonctionnement du service
- Souhaitent la communication du plan d'économie engagé par le SDIS

- Demandent le réexamen du mode de calcul dès le mois de janvier 2016 dans le cadre d'une large concertation
- Demandent l'arrêt de la pression financière sur les communes rurales à laquelle concourt cette nouvelle répartition des dotations du SDIS du Var.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE
Par 27 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention

DECIDE d'apporter son soutien aux demandes formulées par les élus de la circonscription.

Fait à Vinon-sur-Verdon
Les jour, mois et an sus dits
Signée par le Maire
Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218301505-20160128-20160128_15-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/02/2016 Publication : 02/02/2016